

Réflexion criminologique sur l'exposition *Crimes de sang*

Le crime nous passionne. Surtout l'assassinat, les homicides volontaires et involontaires. La multiplication des séries télévisées traitant de la matière en est l'illustration. La fascination pour le crime a permis le développement de toute une industrie autour de la sécurité. De nombreuses personnes en tirent profit.

Sophie
Rodesch
Tom Oswald

Mais d'où vient cet attrait pour le meurtrier et son acte ? Il est un fait que ces personnes ne constituent qu'une minorité de la population carcérale. Depuis les années 1980, les médias se focalisent sur ce qui constitue, aux yeux de la majorité, une atrocité. C'est un monde inconnu, qui fait certes peur, mais qui – paradoxalement – attire aussi. L'intérêt porté à l'égard du criminel vise-t-il à comprendre son acte, sa manière de réfléchir, son fonctionnement mental ? L'envie de tuer, de se venger en commettant l'irréparable aurait-il déjà traversé l'esprit de chacun d'entre nous ?

Il n'y a pas qu'une façon de comprendre et d'expliquer un passage à l'acte. Le meurtre a mille et une facettes. Les différentes qualifications juridiques (assassinat, meurtre, homicide volontaire, homicide involontaire) utilisées pour qualifier une mise à mort provoquée par un tiers montrent déjà la complexité du sujet.

L'exposition *Crimes de sang* nous donne un aperçu sur les différents motifs pouvant pousser un être humain à tuer. Elle pousse le visiteur à ne pas rester un spectateur insensible, mais à mettre en question ses positions sur le sujet. L'être humain, présenté à travers ses composantes chimiques, quelle en est sa valeur ? C'est un des nombreux questionnements qui traversent cette exposition. Chaque individu en fera vraisemblablement sa propre lecture, mais une chose est certaine : il n'en sortira pas sans ébranler ses certitudes. De quoi sommes-nous capables ? Est-ce que nous sommes des simples « robots et marionnettes de la nature », prédéterminés ? Qu'est-ce qui fait qu'une personne tue ? Est-ce que l'acte de tuer peut être justifié dans certaines circonstances ? De manière

intelligible, l'exposition rend le visiteur attentif aux différentes situations qui peuvent pousser une personne à tuer. Il est déroutant de réaliser dans combien de situations l'acte de tuer semble toujours avoir été accepté par la collectivité.

Différentes lectures se font aujourd'hui du criminel : une approche préfère parler de libre arbitre, l'autre de déterminisme. Beccaria, dans son *Traité des délits et des peines*, évoque le criminel comme étant un individu rationnel, calculateur et doté d'un libre arbitre. L'école positiviste, quant à elle, postule que, loin d'être doté d'un libre arbitre, le criminel est un être déterminé. Mais s'il est déterminé, il faut encore savoir par quoi : ses gènes, l'environnement social et/ou sa culture ? Ne sommes-nous pas, en fin de compte, tous des criminels comme les autres, des acteurs sociaux, c'est-à-dire des sujets à la fois actants et agis¹ ?

L'exposition *Crimes de sang* ne se limite pas seulement à poser la question qui est le criminel, mais elle invite à réfléchir sur la définition du crime. Elle démontre bien que le crime existe partout, en tous lieux et à tout temps. Nous ne pouvons plus concevoir une société où la criminalité n'existerait pas. Pour Émile Durkheim, partout et toujours, il y a eu des hommes qui se conduisaient de manière à attirer sur eux une répression pénale². Mais qui définit concrètement de ce que nous entendons par crime ? La définition du crime est en permanente évolution. Il y a quelques années, l'euthanasie était encore qualifiée de crime et répressible d'une peine criminelle alors qu'aujourd'hui elle a

[L'exposition] pousse le visiteur à ne pas rester un spectateur insensible, mais à mettre en question ses positions sur le sujet.

Tom Oswald et Sophie Rodesch sont maîtres en criminologie.

été légalisée. Selon Durkheim, un acte n'est donc pas jugé criminel par sa nature même, mais par le fait qu'il viole « les états forts de la conscience collective³ », qui sont en permanente évolution. Nous en déduisons que le crime (le meurtre) comporte deux dimensions : il renvoie d'une part, à un comportement souvent blâmable et, d'autre part, à une manière de définir et de réagir à ce comportement. Le crime est le rapport entre un acte et la manière de définir pénalement cet acte. Il ne suffit donc pas qu'un acte soit dommageable ou grave pour qu'il devienne crime. Encore faut-il qu'il entre dans une catégorie pénale. Certains actes deviennent crimes alors qu'ils sont dérisoires, alors que d'autres actes graves ne sont guère qualifiés de crimes.

Cette complexité de la problématique est projetée au visiteur par des questions parfois provocantes : les soldats, des héros ou des assassins ? ; les génocidaires, des hommes comme des autres ? ; « malades » ou « normaux » – qu'est-ce qui incite à regarder ? etc.

Nous pensons que cette exposition fournit un aperçu relativement complet de la problématique criminologique du meurtre. Elle ne se limite pas qu'aux meurtres sanglants, mais tient à rendre attentif à la criminalité industrielle et économique qui a parfois des conséquences autrement plus néfastes. Plusieurs exemples illustrent que certains industriels sont prêts à mettre en danger la vie de leurs clients dans le but d'augmenter leur richesse. Cette problématique qui, à première vue, paraît macrocriminologique, a aussi un aspect microcriminologique. Souvent, nous nous faisons complices de ce genre de crime en achetant des biens produits dans des conditions douteuses par pur esprit de lucre.

Depuis les origines de la criminologie, le scientifique essaie de comprendre le crime et de lutter contre celui-ci. Au fil des années, il a constaté que la répression n'est pas nécessairement la solution adéquate et il s'est lancé dans l'idée de la prévention. A une politique qualifiée de rétroactive (punir après que les faits aient eu lieu) s'est jointe une politique proactive prônant qu'il faut agir avant que les infractions aient lieu. La vidéosurveillance en semble un bel exemple. Elle vise à dissuader le criminel potentiel de commettre un acte illégal. La multiplication d'installations de surveillances n'est-elle pas le début d'une ère schizophrénique dans laquelle tout le monde est considéré comme un criminel potentiel qu'il faut surveiller ?

Un autre phénomène pervers de la prévention est que la société et l'appareil judiciaire demandent aux psychologues et psychiatres de prédire avec une probabilité proche de la certitude dans une expertise si une personne risque de récidiver ou pas. Notre société n'est-elle pas en train de revenir à ce que préconisait Lombroso qui croyait pouvoir distinguer les criminels des non criminels ?



© MHVL, photo: C. Weber

La seule différence est que le criminel n'est plus uniquement déterminé par le biologique (gènes, traits physiques) mais aussi par sa psyché. Dans cette approche, ne risque-t-on pas d'oublier que l'être humain est par nature imprévisible et incalculable ?

L'exposition incite à ne pas interpréter le monde en noir et blanc. Être l'auteur d'un crime n'exclut pas d'avoir également un côté sympathique et chaleureux. L'être humain est imprévisible.

A la sortie de l'exposition, le visiteur est invité à déposer une sorte de bulletin de vote dans une urne. On lui demande de s'exprimer sur les circonstances dans lesquelles il pourrait s'imaginer commettre un homicide. Est-il si surprenant de constater que la majorité des visiteurs envisagent parfaitement des hypothèses où ils s'estiment capables de commettre un crime. Finalement, sommes-nous, les visiteurs de l'exposition, fondamentalement différents des tueurs qui purgent leurs peines dans nos établissements pénitentiaires ? ♦

¹ Debuyst, Ch., Acteur social et délinquance. Une grille de lecture du système de justice pénale. En hommage au professeur Christian Debuyst, Liège-Bruxelles : Mardaga, 1990, p. 26.

² Digneffe, F., « Durkheim et les débats sur le crime et la peine », in Debuyst, Ch., e.a., Histoire des savoirs sur le crime et la peine.

³ La rationalité pénale et la naissance de la criminologie, Bruxelles, De Boeck-Université, 1998, pp. 357-398.

⁴ Montousse, M., Renouard, G., 100 fiches pour comprendre la sociologie, Rosny Cedex, Bréal éditions (3^e éd.), 2006, p. 32.

L'exposition *Crimes de sang* pourra encore être visitée au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg jusqu'au 28 mars 2010.